



Examen Périodique Universel (EPU)

48^{ème} Session

Janvier 2025

DROITS DE L'ENFANT A MADAGASCAR

Rapport conjoint de :

Comité des enfants de la PFSCE

et

Plateforme de la Société Civile pour l'Enfance

Appuyé par



I. PRÉSENTATION DES AUTEURS

1. Le **Comité des enfants de la Plateforme de la Société Civile pour l'Enfance (PFSCE)** est un organe consultatif composé de 20 enfants bénéficiaires des organisations de la société civile membres de la plateforme. Âgés de 9 à 18 ans, ils sont mobilisés pour un mandat de deux ans et représentent diverses situations : enfants en situation de rue, de handicap, en conflit avec la loi, victimes d'abus et d'exploitation, sans appui parental, et issus de familles vulnérables.
2. Ce Comité émet des avis et des propositions sur la définition des politiques et du cadre stratégique élaborés par le Comité d'Orientation de la PFSCE. Il se veut être un lieu d'expression, d'écoute et de prise en compte de la parole des enfants, axé sur la protection et la promotion de leurs droits à Madagascar et dans le monde. Les membres du Comité apprennent à être des citoyens et sont initiés à la démocratie et à la bonne gouvernance. Ils formulent des avis et des propositions, soit à la demande des organes de la PFSCE, soit de leur propre initiative. Ils sont accompagnés par les organismes membres de la PFSCE et l'équipe de coordination pour mener à bien les projets communs.
3. Comptant actuellement 62 membres listés en annexe, la **PFSCE** est l'un des plus grands réseaux nationaux dédiés à la promotion et au respect des droits de l'enfant à Madagascar. La plateforme réunit les organisations de la société civile engagés dans la protection de l'enfance et traitent ensemble des questions de droit de l'enfant de manière transversale et/ou spécifique. Sa mission se décline en quatre (4) volets principaux : (I) promouvoir les droits de l'enfant, (II) renforcer les capacités des acteurs de la société civile et encourager leur complémentarité, (III) favoriser la collaboration entre les acteurs de la protection de l'enfance, et (IV) influencer les orientations stratégiques publiques et privées.

II. INTRODUCTION

4. Ce rapport des enfants vise à mettre en avant les questions liées à l'enfance et évoque les problématiques concernant les droits à la santé et à l'éducation, le travail des enfants, les violences, les cas des enfants sans appui parental, en situation de rue, en conflit avec la loi et ceux qui sont handicapés.

III. METHODOLOGIE

5. Ce rapport a été rédigé avec les membres du Comité des enfants de Madagascar avec le soutien de la PFSCE. Entre le mois de juin et juillet 2024, les membres du Comité, soutenus par les éducateurs des organisations membres de la PFSCE, ont mené 16 groupes de discussion dans la région d'Analamanga, consultant ainsi 240 enfants. De plus, 12 autres groupes de discussion ont été menés par les éducateurs dans **12 régions** de Madagascar (Boeny, Alaotra Mangoro, Amoron'i Mania, Haute Matsiatra, Vatovavy, Anosy, Atsimo Andrefana, Diana, Sofia, Itasy, Atsinanana, Analanjirofo), totalisant **46 groupes de discussion** avec **705 enfants consultés**
6. Le présent rapport se base uniquement sur les propos rapportés par les enfants durant les focus group effectués. Il rapporte leurs perceptions et leur analyse concernant la situation de leurs droits.

IV. SITUATION DES DROITS DE L'ENFANT A MADAGASCAR

A. EDUCATION

7. Le Comité des enfants constate que la gratuité de l'enseignement public est prônée par l'Etat, les établissements « Manara-penitra »¹ se multiplient et que les cantines scolaires sont mises en place. Cependant, cette gratuité de l'éducation n'est pas encore effective dans plusieurs régions. En outre, il reste encore beaucoup d'établissements d'enseignement public ne répondant pas aux normes : infrastructures inexistantes, éloignées ou de mauvaise qualité, meubles manquants, ressources humaines peu qualifiées et pas assez considérées.
8. De plus, plusieurs infrastructures publiques dédiées au loisir, telles que des parcs et aires de jeux, en principe destinées aux enfants sans distinction de classe ou de provenance, restent inaccessibles au grand nombre. Ce cas, parmi tant d'autres, révèle un manque de considération de l'égalité des enfants devant le service public.
9. L'accès aux cantines scolaires est particulièrement problématique. Beaucoup d'enfants se plaignent encore de ne pas avoir accès aux cantines scolaires dont ils ont entendu parler fréquemment. Ils ne sont pas motivés à se rendre à l'école le ventre vide et préfèrent errer dans les rues pour chercher à manger. Cette situation engendre une augmentation inquiétante de l'abandon scolaire et favorise le travail des enfants.
10. Enfin, la plupart des enfants consultés ont déclaré avoir subi de la discrimination fondée sur l'apparence, surtout sur les habits portés. Ils ont avoué que cette situation les décourage souvent à se rendre à l'école.

« Nous apprécions la construction des établissements « Manara-penitra » et des parcs attractifs et aires de jeux. Pourtant, des aires de jeux récemment inaugurées restent inaccessibles pour nous. »

« Nous avons entendu le président de la république prôner la gratuité de l'éducation pour tous sans que ça ne soit arrivé chez nous. »

Recommandation :

11. Mieux considérer l'éducation en veillant à rendre effectifs la gratuité, le contrôle de la qualité de l'enseignement public sur tout le territoire, tout en aidant les familles dans le paiement de frais liés aux études.

¹ *Manara-penitra*, littéralement « suivant les normes », est un label utilisé par le Gouvernement pour désigner les infrastructures dites modernes.

B. SANTE

12. Le Comité des enfants exprime ses préoccupations concernant la considération de la santé et du bien-être des enfants malgaches par l'État. En effet, l'intérêt supérieur de l'enfant n'est pas encore prioritaire alors que tous les enfants devraient jouir librement du droit à la santé. Les enfants sont confrontés à des maladies telles que la diarrhée, la malnutrition ainsi que diverses maladies de la peau, en raison de l'insalubrité surtout dans la capitale. Les enfants consultés durant les focus group dans la région Analamanga dénoncent le manque d'initiative de l'État par rapport à l'assainissement, l'hygiène et l'accessibilité des sanitaires aux plus démunis et vulnérables. Ces problèmes liés à l'hygiène ainsi que l'accessibilité de l'assainissement constituent un réel danger surtout pour les jeunes filles précaires en âge de puberté.

« J'ai un ami se situant à Anakely qui avait une grave maladie de peau et en même temps la gale parce qu'il ne peut pas se laver régulièrement. Vous voyez, les douches et toilettes publiques sont trop chères pour les pauvres. Avant prendre une douche coûtait 300Ar, une somme qui est déjà exorbitant, actuellement son coût est de 500Ar et si vous choisissez de se doucher avec de l'eau chaude c'est à 1000Ar. »²

13. Une autre raison qu'ils ont évoquée est la pauvreté, plus précisément les difficultés financières des familles. Cette situation entraîne une mauvaise alimentation entraînant la malnutrition des enfants. En effet, beaucoup ne mangent pas à leur faim et leur repas ne comporte pas de fruits, de légumes et de viandes comme il se doit. Leur nourriture manque de vitamines et de minéraux.
14. Les enfants ont également mis en exergue les problèmes relatifs aux centres de soins publics qui les affectent, à savoir : la marginalisation des pauvres par le personnel de santé, les frais de médicaments exorbitants et la corruption. Aussi, le nombre de personnel médical n'est pas proportionnel au nombre de patients. Ce qui décourage les parents à consulter, et entraîne pour les enfants, le fait de ne pas recevoir des soins appropriés. Tout cela influence négativement la qualité des services offerts aux enfants par les centres de soin.

Recommandation :

15. Améliorer la qualité et l'accessibilité des services dans les centres de soins en appliquant la gratuité des soins primaires, en éradiquant la discrimination faite aux pauvres, en baissant le prix des médicaments, en augmentant le nombre d'hôpitaux, des centres de soins et des personnels de santé travaillant dans le cadre des soins pour les enfants.

« Quand j'étais plus petit, les services dans les centres de santé de base étaient agréables, actuellement, ils se sont détériorés, l'accueil est misérable et le personnel de santé se fiche des enfants. »

² Les enfants ont exprimé que le coût d'accès aux sanitaires publics a doublé en quelques années seulement et que ce tarif est exorbitant.

C. TRAVAIL DES ENFANTS

16. Le Comité des enfants constate que l'État a fait l'effort de prendre en charge les enfants qui travaillent en les plaçant dans des lieux appropriés et pris des mesures contre les employeurs qui embauchaient des mineurs.
17. Cependant, les causes profondes du travail des enfants telles que la vulnérabilité des familles, l'accompagnement des enfants sans appui parental, les carences du système éducatif, ne sont pas encore suffisamment considérées.
18. Conscients de la situation économique de leurs parents et/ou de leur famille, les enfants éprouvent le besoin de travailler. De ce fait, le travail des enfants est normalisé par les enfants eux-mêmes, ils croient que c'est normal pour un enfant de travailler et aider ses parents et/ou sa famille financièrement, et de ce fait ne sont pas convaincus que l'enfant n'est pas obligé de travailler.
19. Le Comité des enfants est inquiet de cette situation qui les fragilise davantage. Ces enfants sont victimes de plusieurs formes de violence : l'exploitation et l'extorsion par leurs employeurs³, la maltraitance par les aînés⁴, la violence au cours de conflits entre gangs⁵.

« J'ai préféré partir dans des endroits que je ne connaissais pas pour échapper à la maltraitance de ma famille. »

« Mon entourage m'incite à travailler pour gagner ma vie. »

Recommandation :

20. Assurer un meilleur accompagnement des enfants vulnérables ainsi que de leurs familles, que ce soit pour les moyens de subsistance, l'éducation ou l'orientation, de sorte à répondre à leurs besoins et ainsi prévenir et lutter efficacement contre ce besoin d'aller travailler.

D. VIOLENCE ET PROTECTION

21. Le Comité des enfants constate que le droit des enfants à la protection reste un droit méconnu et incompris par beaucoup de personnes à Madagascar. Ce droit peine à se faire respecter et se faire connaître du fait que les enfants subissent habituellement de la discrimination, du mépris, de la domination, de l'exclusion et de la stigmatisation par leurs parents, leurs familles et surtout leur communauté, mais aussi entre eux. Ce droit est pourtant essentiel pour les enfants surtout ceux qui sont en situation de vulnérabilité et/ou victimes de violences.

³ Pour le gardiennage de parking par exemple, beaucoup d'enfants subissent des exploitations de « patrons », d'agents de la police nationale/ municipale, de gestionnaires de parking. Plusieurs enfants se plaignent de ne rien percevoir après leurs services.

⁴ Parents, grands-parents, membres de la famille élargie.

⁵ Des « clans » se forment et chacun veut asseoir sa domination.

22. Des structures existent, des actions sont menées par l'Etat mais ne correspondent pas toujours à leurs besoins. C'est pour cela que certains d'entre eux sont victimes de trafics d'enfant, de négligence en termes de soins médicaux et sont aussi contraints à abandonner l'école, à travailler, à se marier, à recourir à la corruption et d'autres pratiques malhonnêtes et malsaines.

« Personne ne se préoccupe du droit à la protection des enfants. »

Recommandation :

23. Renforcer les actions de lutte, de prévention contre la violence et de prises en charge psychologique, sociale et médicale pour tous les enfants.

« Je suis triste car on m'a abandonné. »

E. ENFANTS SANS APPUI PARENTAL

24. Le Comité des enfants exprime de profondes préoccupations quant aux conditions de vie précaires des enfants sans appui parental dans les centres d'accueil, qui manquent de ressources financières et matérielles, de sanitaires et d'électricité, ce qui risque de rendre inefficace leur prise en charge.

25. Aussi, les enfants consultés lors des focus group ont rapporté une inégalité marquée dans le soutien apporté par l'État aux différentes associations et ONG : certains centres bénéficiant d'un soutien considérable de l'État tandis que d'autres luttent seuls pour répondre aux besoins de base des enfants. La majorité des enfants sans appui parental consultés ont avoué ne manger que deux (2) fois par jour au maximum.

26. Le Comité des enfants a également relevé que les enfants sans appui parental sont également victimes de discrimination et de stigmatisation, surtout par la communauté, à cause de leur situation financière, leur couleur de peau ou leur apparence.

Recommandation :

27. Assurer un financement adéquat et équitable pour les centres d'accueil et les associations afin de fournir des conditions de vie dignes et des services de qualité aux enfants, en s'assurant de mettre en place des mécanismes transparents de distribution des ressources pour garantir l'égalité de traitement et le respect des normes minimales de qualité.

« On voit qu'il y a des OSC qui bénéficient de dons et diverses aides comme l'association AKAMASOA de Père Pedro, alors que dans notre centre les éducateurs cotisent pour subvenir à nos besoins. »

« Donnez-nous à manger parce que nous ne mangeons pas à notre faim. »

F. ENFANTS EN CONFLIT AVEC LA LOI

28. Le Comité des enfants déplore que les enfants en conflit avec la loi soient confrontés quotidiennement à de nombreux défis comme la malnutrition, l'absence de séparation entre les cas sociaux et les cas pénaux, le manque d'infrastructures et de liens familiaux, l'accès limité aux soins médicaux, exacerbés par la corruption à chaque étape de la procédure judiciaire, depuis le passage devant les officiers de police judiciaire jusqu'aux juridictions de jugement et aux établissements pénitentiaires.
29. Le Comité des enfants interpelle également sur la lenteur des procédures et les injustices subies par les enfants en conflit avec la loi au niveau des instances judiciaires. Les enfants consultés ont exprimé le besoin d'améliorer la formation des juges enfants pour une meilleure considération de la situation des prévenus.

Recommandation :

30. Étudier chaque cas d'enfants en conflit avec la loi de manière approfondie, juste et accélérée, tout en mettant en place une stratégie de lutte contre la corruption et en promouvant la mise en œuvre des alternatives à la détention.

« Chaque fois que j'entre au tribunal, je vois cette balance, symbole de la justice, mais je constate qu'elle penche d'un côté. »

G. ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP

31. Le Comité des enfants constate que les enfants handicapés subissent constamment des exclusions de la part de la société, de leur entourage et surtout de leurs pairs. La violence, en particulier psychologique, fait partie intégrante de leur quotidien et affecte durablement leurs émotions. Sans protection adéquate, ces enfants ne peuvent rien faire face à cette situation.
32. En outre, l'État n'a pas mis en place de mesures concrètes, de lois et de politiques visant à protéger ces enfants contre toute forme de violence et de discrimination. Les enfants consultés ont également constaté le manque de programmes de sensibilisation et d'éducation pour changer les perceptions sociétales et encourager l'inclusion. Ils ont aussi formulé le besoin d'une mise en place de structures de soutien psychologique et l'accès à des services spécialisés pour offrir les moyens de se développer dans un environnement sûr et bienveillant.

Recommandation :

33. Améliorer l'éducation et la sensibilisation de l'entourage, surtout les pairs, sur la non-discrimination et la prise en charge des enfants handicapés avec une attention particulière à la formation des parents des enfants handicapés.

« Il ne devrait pas y avoir d'exclusion mais une fédération, une cohésion. »

H. ENFANTS EN SITUATION DE RUE

34. Le Comité des enfants a constaté que malgré l'existence de lois mises en place par l'État malgache, les enfants en situation de rue continuent de souffrir de préjugés et de stéréotypes. Ces perceptions biaisées persistent au sein de la population qui marginalise davantage ces enfants. Bien que des structures publiques d'accueil aient été mises en place pour soutenir les enfants vulnérables, les enfants en situation de rue continuent de recevoir une attention insuffisante et leur protection reste sporadique et souvent liée à des événements marquants.

35. La violence envers ces enfants est un problème persistant à Madagascar, se manifestant au sein de la famille, à l'école, et surtout dans la rue. Parmi les 70 enfants consultés durant les groupes de discussion, 58% des enfants âgés de 6 à 17 ans ont rapporté avoir subi des violences.

« C'était avec du bois rond que mon père m'a frappé sur la tête. Ma tête était cassée et je porte toujours la cicatrice. »

36. Les différents types de discrimination, de stigmatisation et de violence sont malheureusement courants pour les enfants en situation de rue, les excluant davantage de la société et aggravant leur situation déjà précaire. Le Comité des enfants n'a relevé aucune initiative étatique visant à améliorer cette situation pour ces enfants.

Recommandation :

37. Accroître le nombre et la qualité des structures d'accueil et/ou centres de refuge de l'État, en particulier en ce qui concerne les services de base (santé, éducation, nutrition et orientation), tout en veillant à sensibiliser sur la non-stigmatisation des enfants en situation de rue.

« Quand on est au marché ou dans des endroits avec du monde, les gens nous voient arriver et nous traitent de puants, qui sentent l'excrément, ou disent qu'on est des pickpockets. »

V. LISTE DES RECOMMANDATIONS

38. Mieux considérer l'éducation en veillant à rendre effectifs la gratuité, le contrôle de la qualité de l'enseignement public sur tout le territoire, tout en aidant les familles dans le paiement de frais liés aux études.
39. Améliorer la qualité des services au niveau des centres de soins en appliquant la gratuité des soins des soins primaires, en éradiquant la discrimination faite aux pauvres, en baissant le prix des médicaments, en augmentant le nombre des hôpitaux, centres de soins et personnels de santé travaillant dans le cadre des soins pour les enfants.
40. Assurer un meilleur accompagnement des enfants vulnérables ainsi que de leurs familles, que ce soit pour les moyens de subsistance, l'éducation ou l'orientation, de sorte à répondre à leurs besoins et ainsi prévenir et lutter efficacement contre ce besoin d'aller travailler.
41. Renforcer les actions de lutte, de prévention contre la violence et de prises en charge psychologique, sociale et médicale pour tous les enfants.
42. Assurer un financement adéquat et équitable pour les centres d'accueil et les associations afin de fournir des conditions de vie dignes et des services de qualité aux enfants, en s'assurant de mettre en place des mécanismes transparents de distribution des ressources pour garantir l'égalité de traitement et le respect des normes minimales de qualité.
43. Étudier chaque cas des enfants en conflit avec la loi de manière approfondie, juste et accélérée, tout en mettant en place une stratégie de lutte contre la corruption et en promouvant la mise en œuvre des alternatives à la détention.
44. Améliorer l'éducation et la sensibilisation de l'entourage, surtout les pairs, sur la non-discrimination et la prise en charge des enfants handicapés avec une attention particulière à la formation des parents des enfants handicapés.
45. Accroître le nombre et la qualité des structures d'accueil et/ou centres de refuge de l'État, en particulier en ce qui concerne les services de base (santé, éducation, nutrition et orientation), tout en veillant à sensibiliser sur la non-stigmatisation des enfants en situation de rue.

ANNEXE I. LISTE DES ORGANISATIONS MEMBRES DE LA PFSCE

- ACCESS MAD
- ACTION CONTRE LA FAIM
- AIDE ET EDUCATION
- AINA - Enfance et avenir
- AKANY AVOKO FARAVOHITRA
- Akany Fiezahana
- AKANY FITIAVANA IKIANJA
- Ank'Izy
- ASEFFEMA
- ASMAE
- Association Save Zoé
- ASSOCIATION AT HOME
- Association des Jeunes acteurs pour la Communauté
- ASSOCIATION DIAVOLANA
- ASSOCIATION ENFANTS D'ANTANANARIVO
- Association FITAFI
- Association Gazela pour le Développement Social
- ASSOCIATION INTERNATIONALE DE LA CHARITE
- Association Mihary Soa
- Association MSA
- Association OHATRA
- Association pour la Promotion de la Lecture chez les Enfants à Madagascar
- Association Sahia
- Association Tsaramasay - Centre Mahereza
- ASSOCIATION VANONA
- Association Young Efficient for Success
- ATD Quart Monde
- AVOTRA FFF
- Centre Betania Ankasina
- Centre NRJ
- Ecole de Rugby, Ecole de la Vie
- ECPAT France
- Enda Madagascar
- Enfant du soleil
- FMA
- GRAINES DE BITUME
- GRANDIR DIGNEMENT
- HARDI
- Hay Kanto
- KOLO AINA
- KOZAMA
- La Chaîne de l'Espoir

- La Cometa
- LA RUCHE
- ManaoDE - Manao Droits de l'Enfant
- MANDA
- Mentor ECCE
- ONG HAFA
- ONG MERCI
- ONG Ny Aiko Wealthy
- ONG TSINJO
- SEED Madagascar (Sustainable Environnement Education Development)
- SIF
- SOMBINIAINA
- SOS VILLAGE D'ENFANTS
- Tia Hina
- Un Enfant par la Main
- ZARA AINA
- Zova an'Kids
- Association AVANA
- ONG Ketsa
- Zazakely Sambatra